

NOUMÉA TECHNIC AUTO

DÉCLARATION ICPE

ATELIER DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DE VÉHICULES À MOTEUR

35 RUE ISAAC NEWTON - LOTISSEMENT INDUSTRIEL DE DUCOS



Ref : 24-880VA

Août 2025



SOMMAIRE

1 IDENTIFICATION DU DÉCLARANT.....	1
2 DESCRIPTION DU PROJET.....	2
2.1 Objet.....	2
2.2 Implantation.....	2
2.3 Règles d'urbanisme.....	4
2.4 Description de la zone du projet.....	5
3 NATURE ET VOLUME DES ACTIVITÉS.....	7
3.1 Présentation des activités.....	7
3.2 Références des rubriques de la nomenclature des installations classées.....	12

1

IDENTIFICATION DU
DÉCLARANT

Raison sociale du demandeur :	NOUMEA TECHNIC AUTO
Forme juridique :	SARL
Capital social :	5 000 000 CFP
N° RIDET :	0 299 859.001
N° registre du commerce :	299 859 R.C.S. Nouméa
Activité principale :	Location de voitures, location de tout engin motorisé ou non, réparations automobiles, vente de pièces détachées.
Adresse du demandeur :	8 rue A. Brun - Quartier Latin - 98845 Noumea
Tél :	26 23 04
E-mail :	nta@lagoon.nc

Nom et prénom du signataire :	Philippe Blanche
Nationalité du signataire :	Française
Qualité du signataire :	Gérant

Le K-bis ainsi que le RIDET de la société sont présentés en annexes.

2

DESCRIPTION DU
PROJET

2.1

O B J E T

Durant les émeutes de mai 2024, Nouméa Technic Auto a perdu son établissement qui était situé à Ducos Factory. La société a ainsi déménagé ses activités sur un nouveau site de Ducos.

Comme l'ancien, le nouvel établissement est soumis à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous le régime de la déclaration.

Le présent dossier a pour objet de déclarer l'exploitation des mêmes activités sur le nouveau site, conformément aux exigences prévues par les articles 414-1 et suivants du code d'environnement de la province Sud.

2.2

I M P L A N T A T I O N

L'établissement est installé, au 35 rue Isaac Newton, Ducos, Nouméa, sur deux parcelles dont les caractéristiques sont les suivantes :

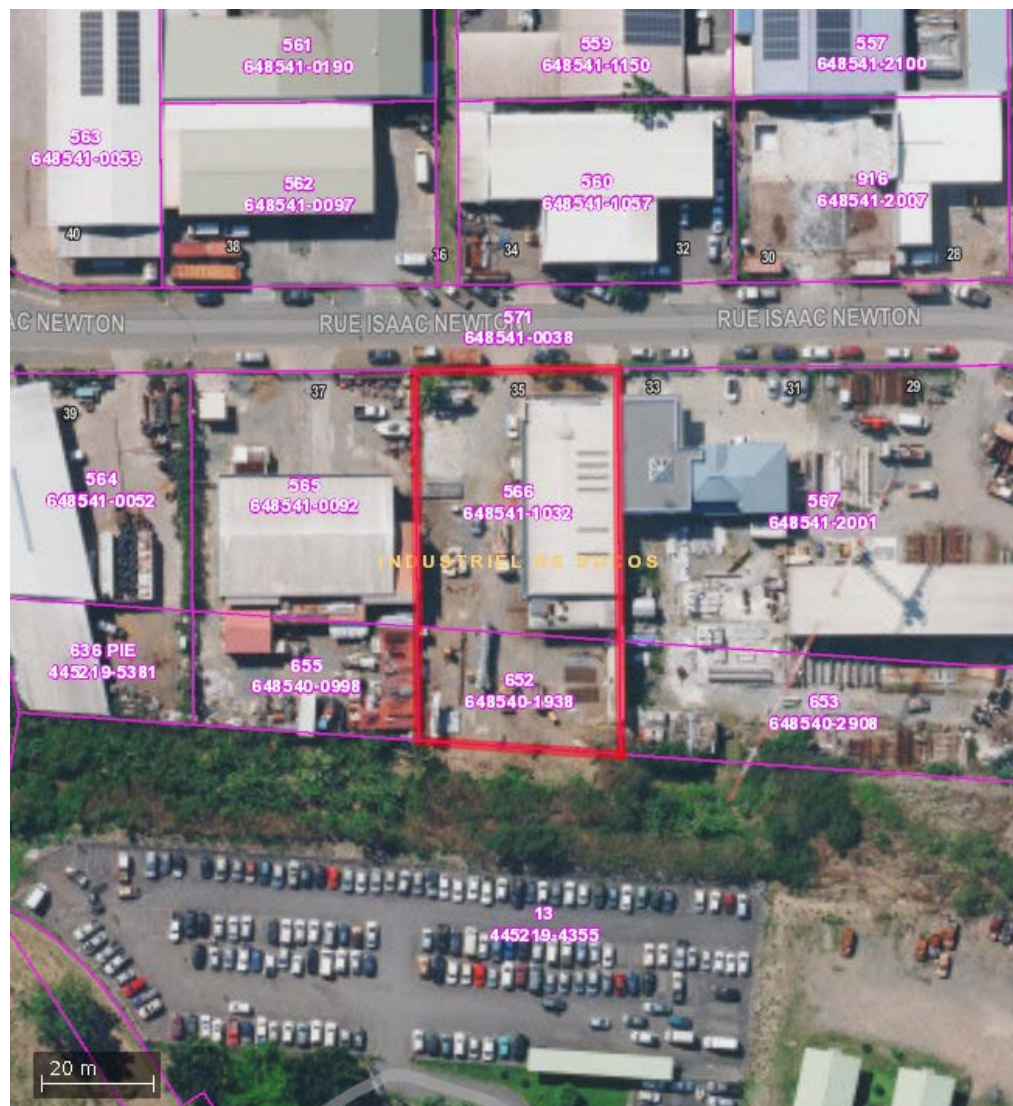
Numéro de lot	NIC	Surface cadastrale	Section	Commune
566	648541-1032	0 ha 16 a 82 ca	Industriel de Ducos	Nouméa
652	648540-1938	0 ha 07 a 22 ca		



GOUVERNEMENT
NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION
DES INFRASTRUCTURES
DE LA TOPOGRAPHIE ET DES
TRANSPORTS TERRESTRES

Service Topographique/Bureau du Cadastre

Extrait de Plan Cadastral



Commune : NOUMEA
Section : INDUSTRIEL DE DUCOS
Lotissement : LOTISSEMENT INDUSTRIEL (TERRITORIAL)
Numéro de Lot : 652 ,566
Numéro d'Inventaire Cadastral : 648540-1938 ,648541-1032
Surface : 0 HA 16 A 82 CA

Echelle : 1128
Date d'édition : 18/07/2025

Illustration 1: Extrait de plan cadastral

2.3

RÈGLES D'URBANISME

La zone est classée selon le P.U.D. de la ville de Nouméa en zone UAE1 : zone d'activités industrielles et artisanales.

Le règlement du P.U.D. de la commune de Nouméa stipule pour un secteur UAE1, en particulier les points suivants :

Sont autorisés :

- les constructions à usage d'industrie et d'artisanat,
- les constructions à usage d'entrepôts,
- les constructions nécessaires aux services publics,
 - un logement de gardien, limité à 70,00 m² de surface hors œuvre nette, sous réserve qu'il soit affecté au personnel de gardiennage,
- les constructions à usage de commerces et de bureaux sous réserve qu'ils soient directement liés à l'activité industrielle ou artisanale. La surface de vente du commerce est limitée à 300 m².

2.4

DESCRIPTION DE LA ZONE DU PROJET

2.4.1. DESCRIPTION DU TERRAIN

Le terrain se trouve dans un secteur industriel dense aux activités variées. La voie de circulation (rue Isaac Newton) longe les installations permettant un accès facilité.

2.4.2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DANS UN RAYON DE 100 MÈTRES

Les affectations des constructions et terrains avoisinants sont détaillées dans le tableau suivant. L'illustration 2, page 6, permet de repérer la localisation des établissements se trouvant dans un rayon de 100 mètres autour des installations.

ÉTABLISSEMENT	ACTIVITÉ
Fourrière Intercommunale	Fourrière véhicules et animaux
OCR	BTP - Gros œuvre
Hydro Pacific	Réparation hydraulique
Poly Calédonie Industrie	Réparation mécanique
Continental	Vente et pose de pneumatiques
Garage Bertoni	Garage
Mecatronic	Garage
Velayoudon	Vidange
Aluminium Concept	Menuiserie Aluminium
Dal'Ocean Charter & Services	Carénage
SCET BOIS ET FER	Menuiserie et construction bois et métal

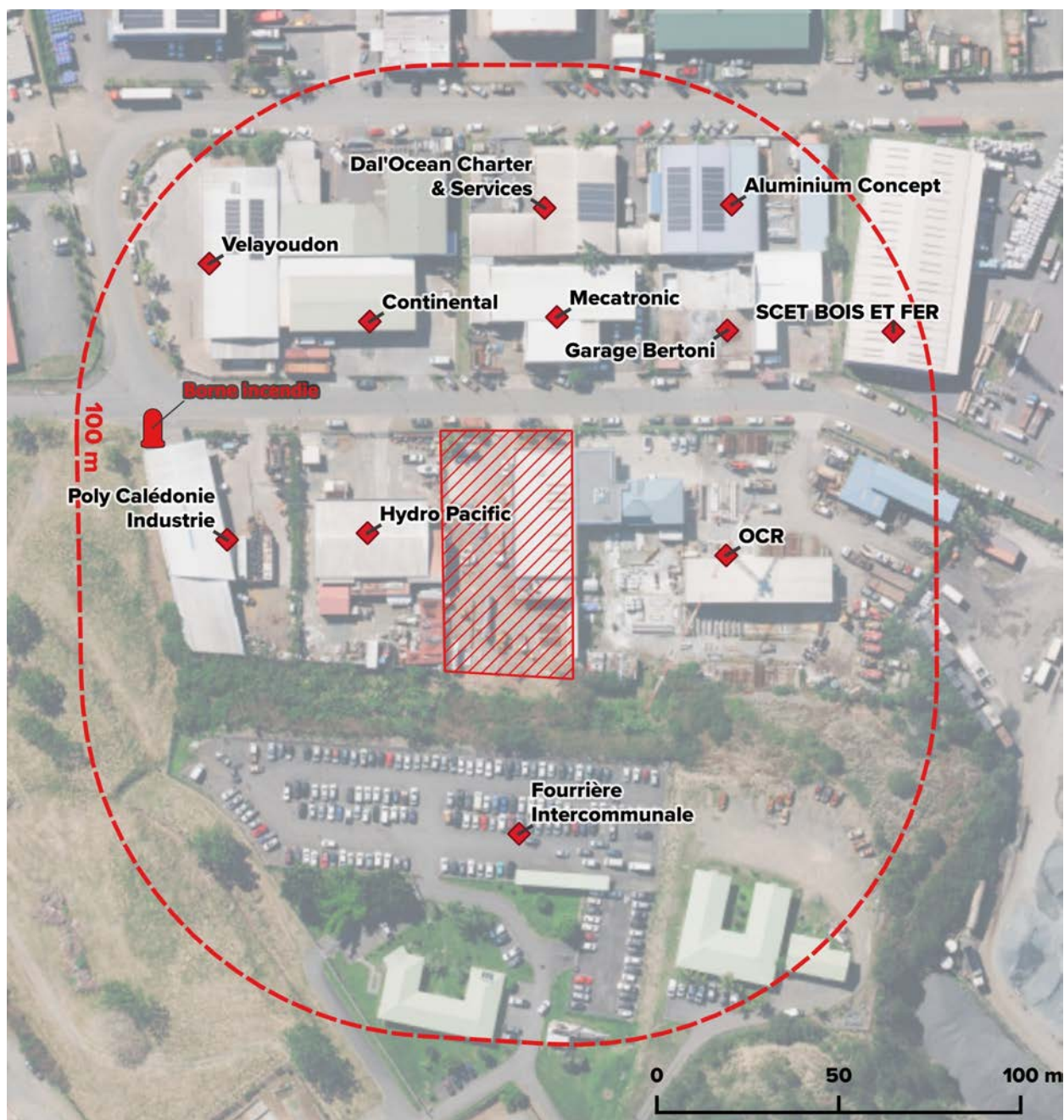


Illustration 2: Carte du voisinage à 100 mètres

3

NATURE ET VOLUME DES ACTIVITÉS

3.1

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

L'activité de l'exploitant consiste exclusivement en la maintenance des véhicules de location gérés par son enseigne VISA LOCATION.

L'établissement est organisée suivant quatre unités fonctionnelles :

- L'accueil client de l'activité de location et les locaux administratifs ;
- L'atelier de réparation et maintenance, avec son accueil dédié, et comprenant une zone de travail avec système de levage hydraulique, une cuve double peau de 2000 L pour les huiles usagées de vidange, des espaces de stockage ;
- Une aire de lavage des véhicules, couverte et en extérieur ;
- Une cours pour la circulation et le stationnement des véhicules.

Le plan ci-après présente la distribution dans l'établissement. Il est suivi par 5 photographies numérotées et localisées sur ledit plan suivant leur numéro.

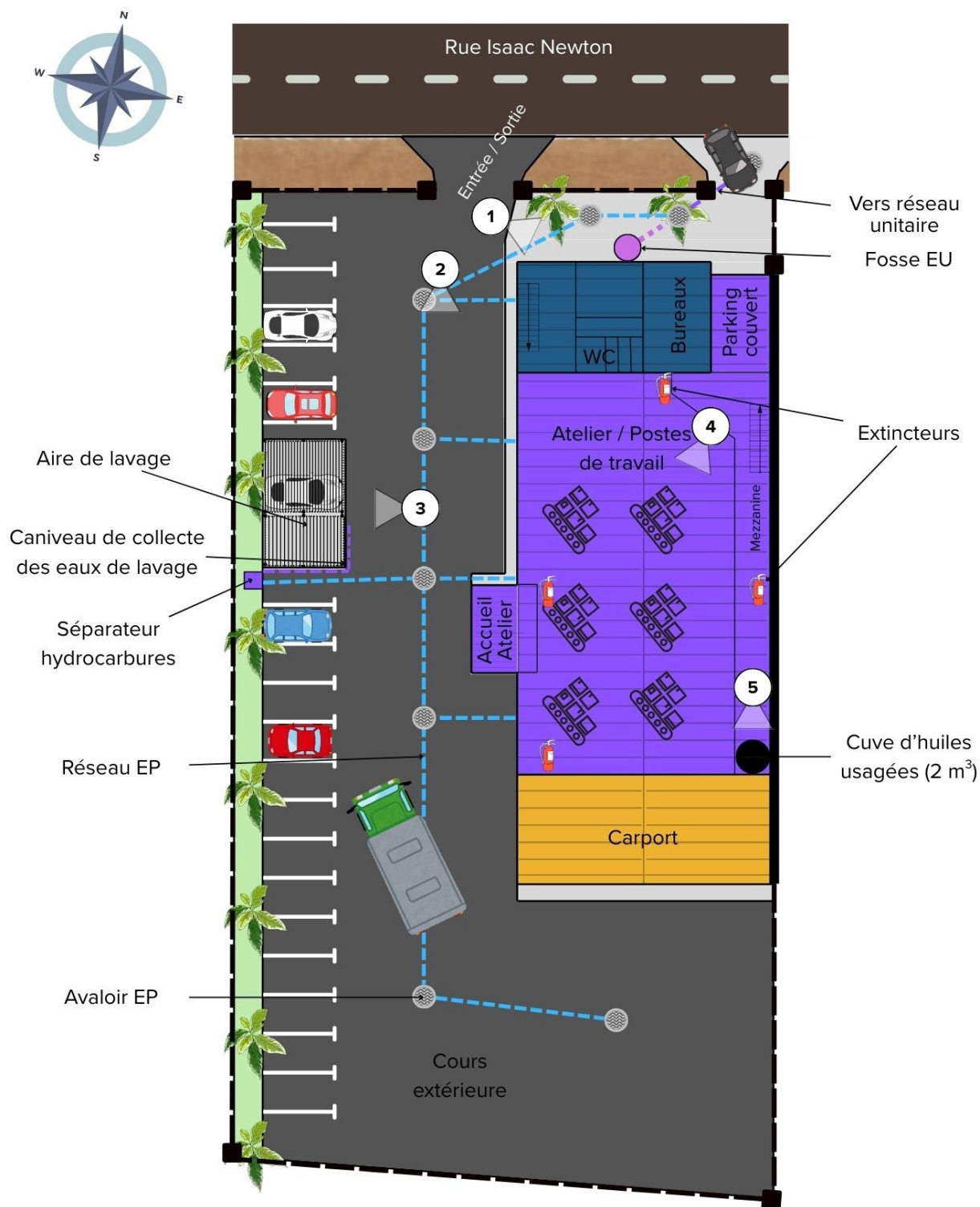


Illustration 3: Plan de distribution (1/200)



Illustration 4: Photo n°1 - Accueil location



Illustration 5: Photo n°2 - vue générale de la cours extérieure



Illustration 6: Photo n°3 - Aire de lavage



Illustration 7: Photo n°4 - Atelier / postes de travail



Illustration 8: Photo n°5 - cuve 2000 L HU

3.2

RÉFÉRENCES DES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Au regard des caractéristiques de l'établissement, le classement de Nouméa Technic Auto serait le suivant :

Rub.	Désignation	Capacités	Régime	Soumis aux dispositions de
2930	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie. 1 – Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur. La surface de travail étant : c) supérieure à 200 m ² , mais inférieure à 2 000 m ²	Surface de travail : 400 m ²	D	Délibération n°707-2008/BAPS du 19/09/08

D = déclaration ; NC = non classé ; Q = quantité stockée ; Ceq = capacité équivalente ; Ps = puissance souscrite

ANNEXES

Annexe 1 : Formulaire de déclaration

Annexe 2 : K-bis

Annexe 3 : Facture SOROCAL cuve HU

Annexe 4 : fiche technique Séparateur hydrocarbures

ANNEXE 1

Formulaire de déclaration

Réf : F15024.05

Direction du développement durable
des territoires (DDDT)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
3dt.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)

ATTENTION

Dossier établi en un exemplaire papier accompagné d'une (1) version numérique à déposer contre récépissé de dépôt ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception
à l'attention de la présidente de l'Assemblée de province.
Direction du développement durable des territoires
Service de Gestion et de Préservation des Ressources (SGPR)
Centre administratif de la province Sud
Pour tout renseignement, contacter le SGPR
Tél : 20 34 00 Email : 3dt.contact@province-sud.nc

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

La liste des pièces constitutives du dossier est disponible à la fin du présent formulaire (page 4).

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : _____ Date de réception : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Déclaration jugée : ☐ Complète ☐ Incomplète

Inspecteur : _____

* EXPLOITATION CONCERNÉE : _____

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

* Commune : _____

* Zone PUD : _____

* N° rue / N° lot et nom lotissement : _____

* Références cadastrales : _____

* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : _____ Y : _____

IDENTITÉ DU DÉCLARANT

☐ Vous êtes un particulier

* Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Nationalité : _____

* Qualité du déclarant : _____

☐ Vous êtes une personne morale

* Raison sociale : _____

Dénomination commerciale : _____

* Forme juridique : _____

* Adresse du siège social : _____

* ☐ N° de Ridet ☐ N° RC ☐ N° RM ☐ N° RA : _____

☐ Aucun numéro attribué

Représentant légal (signataire de la déclaration)

* Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Nationalité : _____

* Qualité du signataire : _____

Responsable du suivi du dossier (si différent du signataire)

* Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Fonction : _____

COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT LÉGAL

* Adresse de correspondance : _____

Complément d'adresse : _____

Boîte postale : _____ * Commune : _____

* Code postal et libellé : _____ * Pays : _____

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : _____

* Courriel : _____ Fax : _____

COORDONNÉES DU RESPONSABLE DU SUIVI DU DOSSIER (si différent du signataire)

* Adresse de correspondance : _____

Complément d'adresse : _____

Boîte postale : _____ * Commune : _____

* Code postal et libellé : _____ * Pays : _____

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : _____

* Courriel : _____ Fax : _____

Direction du développement durable des
territoires (DDDT)

6, route des Artifices

BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06

3dt.contact@province-sud.nc

*** ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DÉCLARATION**

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement
		D : régime de déclaration NC : activité non classée

INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Si la présidente de l'assemblée de province ou son représentant estime que l'installation projetée ne figure pas dans la nomenclature des installations classées ou relève du régime de l'autorisation ou de l'autorisation simplifiée, elle en avise l'intéressé.
2. Si elle estime que la déclaration est, en la forme, irrégulière ou incomplète, la présidente de l'assemblée de province invite le déclarant à régulariser ou à compléter sa déclaration dans un délai qu'elle fixe.
À défaut de régularisation dans ce délai, qui peut être éventuellement prolongé, il n'est pas donné suite à la déclaration.

FINALISATION DE LA DÉCLARATION

* J'accepte que la décision de l'administration et les courriers susceptibles de m'être adressés dans le cadre de l'instruction de ma déclaration (demande de compléments, récépissé de déclaration...) me soient notifiés par voie électronique à l'adresse mail suivante _____

et m'engage à transmettre un accusé de réception électronique ainsi qu'un accusé de lecture :

☐ Oui ☐ Non

✓ J'atteste avoir pris connaissance des pièces constitutives du dossier énumérées en page 4 du présent formulaire.

* Fait à _____, le (jj/mm/aaaa) _____

* Signature du déclarant :

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F d'amende)

*Champs obligatoires

**Direction du développement durable des
territoires (DDDT)**
6, route des Artifices
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
3dt.contact@province-sud.nc

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

À fournir en 1 exemplaire papier et 1 exemplaire numérique

Attention : Les cartes et plans en version numérique doivent être exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC)

- ☐ Formulaire de déclaration dûment complété
- ☐ Soit un extrait du K-bis de moins de 6 mois soit un justificatif de moins de 6 mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET) (à fournir en outre au format numérique)
- ☐ Un justificatif des pouvoirs du signataire
- ☐ Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau.
- ☐ Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement et indication de la connexion à une station d'épuration ou au milieu naturel).

Dans le cas d'un élevage ou d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées

- ☐ Un plan d'épandage lorsque les effluents de l'élevage ou les boues de l'ouvrage de traitement et d'épuration sont voués à être épandus.

Direction du développement durable des
territoires (DDDT)

6, route des Artifices

BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06

3dt.contact@province-sud.nc

ANNEXE 2

K-bis



N° de gestion 1991B06002

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 16 avril 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 299 859 R.C.S. Nouméa
Date d'immatriculation 01/01/1991
Dénomination ou raison sociale **NOUMEA TECHNIC AUTO**
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Capital social 5 000 000,00 Franc Cfp
Adresse du siège 8 rue A. Brun - Quartier Latin BP 425 98845 Nouméa CEDEX
Durée de la personne morale Jusqu'au 31/12/2089
Date de clôture de l'exercice social 30 juin

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms BLANCHE Philippe
Date et lieu de naissance Le 20/01/1957 à Saigon - Vietnam
Nationalité Française
Domicile personnel 61 bis lotissement Cornaille - Robinson Mont-Dore 98810 LE MONT DORE

Gérant

Nom, prénoms TRAN Christine
Date et lieu de naissance Le 28/06/1970 à Haiphong
Nationalité Française
Domicile personnel 2 allée Laville, Résidence Keywest 98800 Nouméa

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 8 rue A. Brun - Quartier Latin - - 98845 Noumea Cedex BP 425 98800 Nouméa
Nom commercial NOUMEA TECHNIC AUTO
Enseigne NOUMEA TECHNIC AUTO - VISA LOCATION
Activité(s) exercée(s) Location de voitures, location de tout engin motorisé ou non, réparations automobiles, vente de pièces détachées.
Date de commencement d'activité 01/01/1991
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTRE ETABLISSEMENT DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement 8 bis rue Auguste Brun - Quartier Latin 98800 Nouméa
Enseigne CENTRAL STATION SERVICE
Activité(s) exercée(s) Station-service, vente d'accessoires automobiles, atelier de réparation (fonds acquis par achat de la SARL CHAUVÉ ET CIE (B 039.024)
Date de commencement d'activité 26/12/2001
Origine du fonds ou de l'activité Divers

N° de gestion 1991B06002

Mode d'exploitation

Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 7 du 01/01/1991

La société n'est ni en sauvegarde ni en redressement ni en liquidation judiciaire

Le registre du commerce de Nouméa



FIN DE L'EXTRAIT



ANNEXE 3

Facture SOROCAL cuve HU



SOROCAL SARL

Capital 1 020 000 F CFP
RCS NOUMEA 94B 384206 - N° RIDET 384206 001
64 Avenue de la baie de Koutio - Vème Zone DUCOS
B.P 13502 - 98803 NOUMEA CEDEX - NOUVELLE-CALEDON
TEL: (687) 24.17.80 - FAX: (687) 25.23.12

CARTE BANCAIRE EMV
MERCI
A0000000421010
CB
LE 17/03/25 A 10:41:15
SOROCAL
3354021 05009403694181
18319
#####9729
63F746A48BEC449A
001 000003 77 C @
MONTANT :

333229 XPF

NOUMEA TECHNIQUE AUTO

DEBIT
SIGNATURE DU PORTEUR

98800 NOUMEA

TICKET CLIENT
A CONSERVER
A BIENTOT

FACTURE 33312 du 24/03/2025 à 14:53

Client n° 19555

Vendeur n° 06 ANTONY GERARD

Bon de cde :

REFERENCE	DESIGNATION	QTE	PV	PV NET	REM	MONTANT	TAXE
0602007	CUVE A HUILE DOUBLE PEAU 2 000L CHAUDRO	1,000	359 470	323 523		323 523	3,00

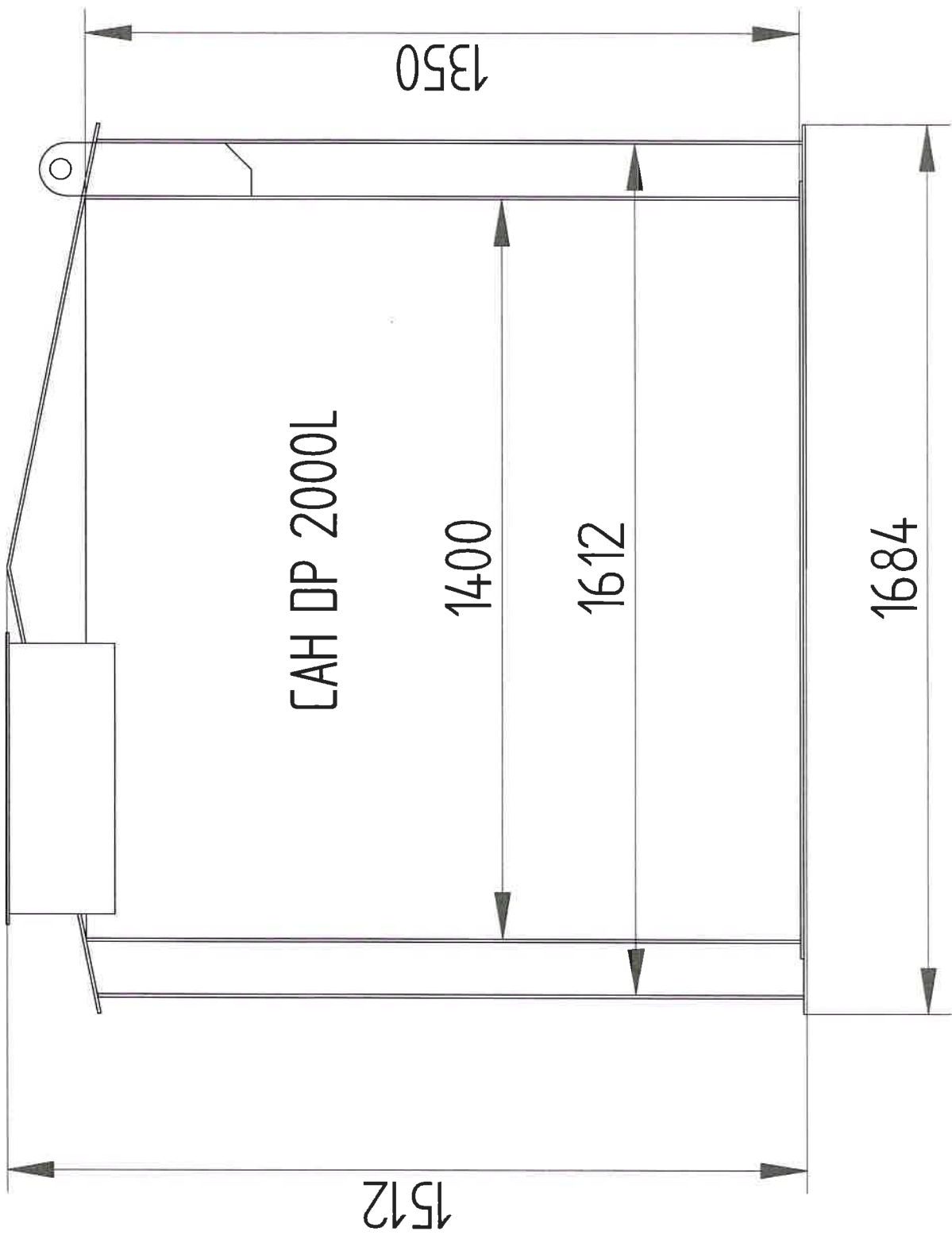
DENOMINATION TAXE	TOTAL HT	TAUX	TAXE
TGC 3%	323 523	3,00	9 706

Contribution appliquée aux déchets réglementés
selon la délibération n°11-2013/APS du 28 mars 2013

MONTANT HT	323 523
TAXE	9 706
ECO PARTICIPATION	
RISTOURNE	
ARRONDI ESPECE	
NET A PAYER TTC	333 229

TOUTE MARCHANDISE FACTUREE N'EST NI REPRISE, NI ECHANGE

Mode de règlement : comptant ou a 30 jours date de reception
de la marchandise pour les clients en compte-Art Lp443-2 CDC
L'acquéreur ou par l'intermédiaire de son mandataire par la
signature de ladite facture reconnaît d'une part avoir pris
connaissance des CGV et d'autre part les avoir acceptées.



ANNEXE 4

Fiche technique Séparateur hydrocarbures

UTILISATION

Ce système d'alarme permet de détecter le niveau d'hydrocarbures dans le compartiment du séparateur avant obturation. L'alarme est adaptée pour les nouveaux sites où l'alimentation électrique est facilement accessible, rendant ainsi l'installation efficace et économique.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

L'unité vérifie continuellement la présence d'hydrocarbures en mesurant la conductivité. Lorsque la sonde est dans l'eau, le voyant (LED) est allumé vert. Quand le niveau haut d'hydrocarbure est détecté, alors l'alarme sonne et le gyrophare s'allume (option). Pour couper le son de l'alarme, et arrêter le gyrophare, presser le bouton. La LED restera rouge jusqu'à la prochaine détection d'eau.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- Température ambiante: -20°C à 50°C
- 1 entrée capteur
- Tensions d'alimentation: 230 VAC ±10%
- Protection boîtier: IP65
- Sécurité intrinsèque: [EX ia] IIC (-20°C ≤ Ta ≤ +50°C)
- Certification ATEX: Baseefa08ATEX0110X
- Longueur de câble de la sonde : 5 m
- Puissance : pas d'alarme : 2.5 W , avec alarme : 4.8 W
- Fusible : FS1 : T 250mA H 250V et FS2 : fusible 0242.050UAT1 , 50mA 250V
- Sortie relais : 11.2V DC, 100mA maximum.

INSTALLATION

Se reporter à la notice de pose

- P083 pour les séparateurs d'hydrocarbures en acier,
- P084 pour les séparateurs d'hydrocarbures en PE.

Un manuel d'installation et d'utilisation est livré avec l'alarme et la notice de branchement MO40.

La longueur maximale du câble de la sonde est de 200 m (non fourni). L'ensemble des branchements doivent être réalisés par un professionnel, une assistance peut être proposée en option.

MAINTENANCE

La sonde peut être exposée à des environnements difficiles. il est recommandé de l'inspecter et de la nettoyer régulièrement.

L'unité de commande ne contient aucune pièce dont la maintenance est susceptible d'être réalisée par l'utilisateur. Pour toute réparation, nous consulter.

CONSEILS ET NORMES

L'alarme de détection de niveau d'hydrocarbures permet de satisfaire les exigences de la norme EN858 qui impose son utilisation pour l'utilisation d'un séparateur d'hydrocarbures.



Boîtier alarme SIMOP



Sonde de niveau SIMOP

Référence	Désignation
ANH22/14310-N	Alarme hydro visuelle et sonore IP65 + sonde niveau

Options :

CR-ANH	Rallonge de câble ATEX
MR-ANH	Manchon de raccordement ATEX

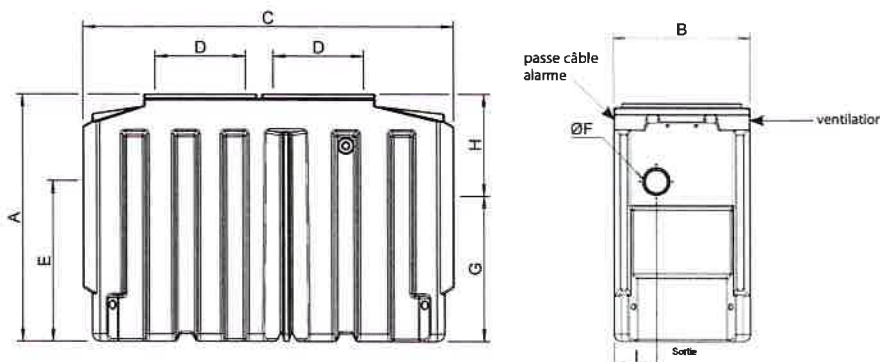
GARANTIE

Le matériel est garanti 1 an.

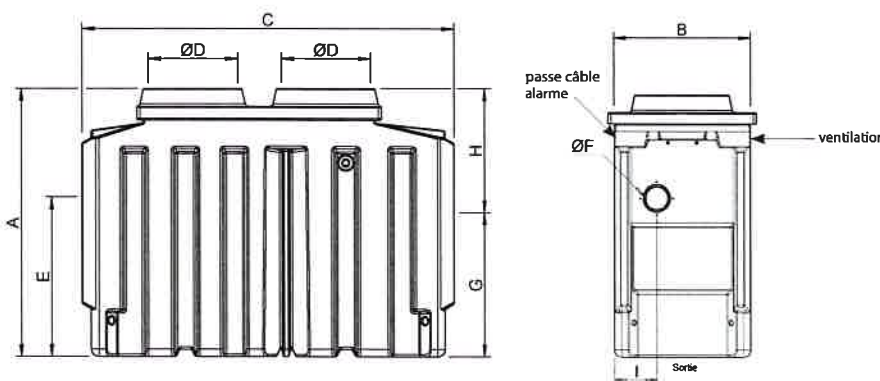
Redonnons le meilleur à la terre

6649
30/06/2017

APPAREIL AVEC TAMPON PE :



APPAREIL AVEC AMORCE PE :



Référence	Débit traité (l/s)	Nb d'amorces	Nb de tampons	A	B	C	D	E	ØF	G	H	I	Vol. déboureur (litres)	Vol. rétention hydrocarbures (litres)	Poids (Kg)
SH2/6649/03	3		1	1280	760	1410	600x690	820	200	720	560	300	300	127	89
SH2/6649/03/00	3	1		1430	760	1410	600	820	200	720	710	300	300	127	95
SH2/6649/06	6		1	1580	850	2000	600x690	1010	250	910	670	326	613	79	148
SH2/6649/06/00	6	1		1730	850	2000	600	1010	250	910	820	326	613	79	153
SH2/6649/08	8		2	1630	940	2220	600x690	1010	315	910	720	335	841	80	209
SH2/6649/08/00	8	2		1780	940	2220	600	1010	315	910	870	335	841	80	218
SH2/6649/10	10		2	1630	940	2460	600x690	1050	315	950	680	340	1030	105	235
SH2/6649/10/00	10	2		1780	940	2460	600	1050	315	950	830	340	1030	105	249
SH2/6649/15	15		2	1900	1540	2400	590x1140	1180	315	1080	820	445	1556	365	336
SH2/6649/15/00	15	2		2050	1540	2400	750	1180	315	1080	970	445	1556	365	350

I* même valeur en entrée et en sortie

Options :

ANH22/14310-N : Alarme d'hydrocarbures visuelle et sonore avec alimentation électrique 220V (1 seule sonde d'hydrocarbures possible) - voir FT 4993

ANH22/14320 : Alarme d'hydrocarbures visuelle et sonore avec alimentation électrique 220V (3 sondes possible) - voir FT 4982

ANH22/14506 : Alarme d'hydrocarbures avec alimentation par panneau solaire (raccordement jusque 6 sondes installées sur 2 séparateurs différents) - voir FT 4981

OD2/105 : Dispositif d'aspiration des boues

RH6069 : Rehausse en polyéthylène réglable de 300 à 450 mm pour appareils SH2/6649/03 et SH2/6649/06

RH2/2030 : Rehausse en polyéthylène réglable de 200 à 250 mm pour séparateur SH2/6649/15

CA3/10/3T/2 : Lot de 2 ceintures pour les tailles 3

CA3/10/3T/3 : Lot de 3 ceintures pour les tailles 6

CA3/6394/10T : Ceinture d'ancrage 10T-10M + WINCH pour séparateur taille 8 à 15 (en prévoir 2)